

ELECTION DU 22 FEVRIER 2018

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

CONSEIL DE PUFR Lettres, Arts et Sciences Humaines

Collège des Professeurs A

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 et L. 719-2 et D 719-1 et suivants,  
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,  
VU les statuts de l'UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines,  
VU les procès-verbaux de scrutin du 22/02/2018,

PROCLAME ELUS à la date du : **26 FEV. 2018**

En qualité de membre du Conseil de Lettres, Arts et Sciences Humaines

Sièges à pourvoir : **9**

Mme BERTINI Marie-Joseph	Liste : FLASH
M. Philippe JANSEN	Liste : FLASH
Mme Sylvie BALLESTRA-PUECH	Liste : FLASH
M. Alain TASSEL	Liste : EQUAL
Mme Véronique MAGRI	Liste : EQUAL
Mme Isabelle MILHABET	Liste : AGIR
M. SCAFOGLIO Giampiero	Liste : Transparence et collégialité
M. Dirk STEINER	Liste : EQUAL
Mme Dianna PASSINO	Liste : Transparence et collégialité

**26 FEV. 2018**

Nice, le

Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,



**Le Président de l'Université  
Nice-Sophia Antipolis**

**Pr. Emmanuel TRIC**

P. S. : En application des dispositions du code de l'éducation, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant soit la décision de la Commission de Contrôle.